

Date : le Vendredi 11 juillet 2014

Monsieur Expédit LOCK FAT
Secrétaire général CFDT
Local syndical CFDT-GHSR

DIRECTION GÉNÉRALE

RÉF. : 170-2014/DG/FDy/EL

V/Réf : Votre courrier en date du 20 juin 2014

Objet : *Transparence et modalités de concours d'AMA*

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre courrier relatif aux modalités d'organisation du concours d'AMA. Vous soulignez la nécessaire transparence qui doit présider à cette organisation. Je partage naturellement ce point de vue et des réponses ont été apportées à ce sujet lors du Comité de suivi du 7 juillet 2014.

Je tiens à vous préciser que le calendrier distinct d'organisation de ces concours sur chacun des deux sites vise à permettre, s'agissant du CHU Sud Réunion, la mise en œuvre d'une formation à la préparation à ce concours pour des candidat(e)s qui ont parfois pu quitter les études depuis deux voire trois décennies.

Il en a été de même pour le concours d'ACH.

Je vous confirme bien entendu le souhait partagé, exprimé en commission de suivi du projet social du CHU, de poursuivre le mouvement d'harmonisation entre les deux sites du CHU quant aux organisations de concours.

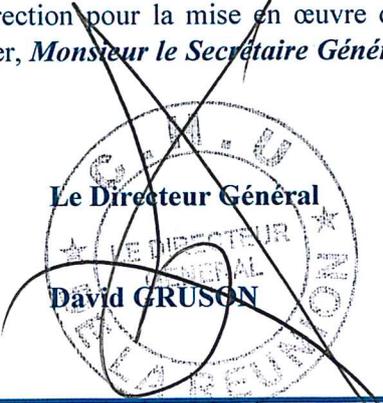
La DRH du CHU Sud Réunion aura à veiller, s'agissant des modalités d'organisation de ce concours d'AMA, au respect du cadre réglementaire applicable et portant notamment sur :

- La publicité d'annonce du concours par les voies les plus adaptées ;
- La répartition en concours externe et interne ;
- L'éligibilité au concours ;
- La composition des jurys ;
- L'organisation des épreuves...

Vous assurant de la mobilisation de la direction pour la mise en œuvre de ce concours dans les meilleures conditions possibles, je vous prie d'agréer, ***Monsieur le Secrétaire Général,*** l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

David GRUSON





Saint-Pierre, le 20 juin 2014

Monsieur David GRUSON
Directeur Général
CHU de la REUNION

Copie : - Monsieur BERGER Pierre, Directeur CHU site GHSR
- Monsieur DARTY Fredo , DRH CHU site GHSR

Objet : transparence et modalités de concours d'AMA

Monsieur le Directeur Général,

Au comité de suivi du protocole CHU, il nous a été présenté le calendrier des concours pour 2014. Nous vous avons déjà signalé les mécontentements liés au fait que les Directions Nord et Sud n'ont pas été capable d'organiser ces concours (20 postes d'AMA Nord et Sud) de manière harmonieuse. Ceci est regrettable et alimente « l'antagonisme ambiant » Nord / Sud : vous en êtes responsable.

Concernant le concours d'AMA au GHSR (« affichage aout 2014 – jury à prévoir novembre 2014 »), la CFDT vous fait part des très nombreuses interrogations concernant les modalités d'organisation de ce concours.

En clair, il nous est remonté des craintes de non transparence sur cette organisation.

Vous connaissez l'histoire du GHSR qui explique peut-être les méfiances et les craintes de beaucoup d'agents.

Il vous appartient de donner **confiance** au Personnel.

La CFDT vous demande donc d'informer largement, et de manière claire l'ensemble de ces personnels afin de répondre à leurs inquiétudes.

Les questions sont :

- Concours externes ? internes ? (référence des textes utilisés)
- Qui peuvent se présenter ?
- Quel est le jury ?
- Modalités pratiques (épreuves, titre, ancienneté, tableau d'avancement ?) du concours

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

LOCK-FAT Expédit